

Subsides

une diminution dans la production du fromage au Canada. La diminution de la production du fromage Cheddar au Canada est de l'ordre de 6.8 p. 100.

La décision relative au quota d'importation sera fixée après consultation des organismes agricoles, après avoir considéré le marché actuel au Canada et l'objectif poursuivi par le ministère conjointement avec celui de l'Agriculture, à savoir la détermination de développer davantage la consommation de fromage au Canada. Nous croyons que l'importation de telles quantités de fromage, comme celle que nous avons faite l'an dernier, a contribué, au niveau des magasins à chaînes, à la préparation et à l'organisation d'étalages de fromages, parce qu'on pouvait y voir non pas 25 ou 30 différentes variétés de fromage, mais 100 variétés.

Nous voulons assurer les producteurs de lait que l'objectif poursuivi par cette politique d'importation de fromage n'entrera absolument pas en concurrence avec le fromage Cheddar qui est actuellement fabriqué au Canada. Il s'agit plutôt de l'importation de variétés de fromages européens provenant de 140 sociétés différentes, représentant 200 variétés de fromage qui ne sont pas nécessairement fabriquées au Canada. Et nous voulons donner l'assurance aux producteurs de lait qu'aucune augmentation de fromage Cheddar ne sera enregistrée cette année. Nous allons définitivement protéger ce marché de consommation canadienne.

Nous désirons, au contraire, augmenter nos exportations de fromage Cheddar vers l'Angleterre, où nous avons perdu un marché de 37 millions de livres lors de l'entrée de ce pays dans la Communauté économique européenne. Je voudrais être assez clair sur ce point-là. Je voudrais informer les producteurs de lait qu'il ne s'agit pas d'un programme allant à l'encontre des objectifs poursuivis par eux, mais plutôt de poursuivre un objectif commun, savoir un plus grand nombre de fromages au Canada par plus de variété, et ce tout en satisfaisant davantage le goût du consommateur.

Je voudrais maintenant parler de la question soulevée par l'honorable député sur l'importation de poulets à frire au Canada. Je voudrais référer l'honorable député au débat qui a eu lieu sur le fameux Conseil national de commercialisation des produits agricoles. S'il avait assisté un peu plus longtemps à ces débats, il connaîtrait le mécanisme ou la structure de l'établissement d'un conseil ou d'une agence de production de poulets à frire. Il existe actuellement deux productions, celle des œufs et du dindon, ce qui est soumis au contingentement, dans le cadre d'une agence nationale de commercialisation.

Lorsqu'il parle d'un permis d'importation pour le poulet de grill, il n'existe absolument aucune loi ou aucun permis qui ait été émis à cet effet parce que les producteurs de poulets de grill ont refusé d'adhérer à l'Office national de commercialisation des produits de la ferme. Seules deux catégories de producteurs ont accepté, des producteurs qui s'occupaient du commerce de la dinde, ou encore des œufs. Je voudrais assurer l'honorable député qu'il n'y a pas eu de permis d'importation pour le poulet de grill d'émis, parce que les producteurs eux-mêmes ont refusé de faire partie d'un programme de contingentement à l'échelon national. Ils ont préféré établir des règlements à l'intérieur d'une province et à ce moment-là s'il y a eu une importation, ils n'ont absolument aucun besoin d'un permis.

S'il s'agissait maintenant de l'importation de dindes, je voudrais répondre à cette question. On a importé pour environ 4 millions de livres de dinde, ce qui est en accord avec l'article 11 de l'entente de GATT qui stipule que tout pays qui limite sa production doit planifier son contingen-

tement. Cette quantité de 4 millions de livres représente 2 p. 100 de la production totale canadienne de dindons. Ces 2 p. 100 ont été établis à la suite de la discussion que nous avons eue lors de l'établissement de l'Office national de commercialisation des produits de la ferme, plus particulièrement sur un montant de 120 p. 100 de la moyenne d'importation au cours des cinq dernières années. Les 4 millions de livres, soit 2 p. 100 de la consommation canadienne actuelle, représentent 120 p. 100 de la moyenne d'importation au cours des années 1969 à 1974 inclusivement.

Je voudrais, en terminant, madame le président, mentionner quelques points d'intérêt pour les honorables députés sur les activités du ministère, et plus particulièrement sur les renseignements servant à informer davantage les hommes d'affaires, les industriels canadiens. J'ai apporté ici un échantillonnage de tous les dépliants du ministère. Il faudrait s'efforcer de mieux informer les hommes d'affaires, les industriels et les manufacturiers au sujet de toute l'aide du ministère, particulièrement en ce qui a trait à des programmes d'innovation, d'augmentation de productivité, d'aide que nous apportons au financement des industries qui désirent exporter leurs produits, relativement à l'expansion des exportations, des programmes de promotion et des programmes de gestion. J'en ai moi-même fait l'expérience dans ma circonscription l'an dernier, en lançant une invitation aux hommes d'affaires, aux industriels en vue d'ouvrir un débat afin d'établir les possibilités d'aide à l'intérieur du ministère de l'Industrie et du Commerce aux hommes d'affaires canadiens qui désirent profiter des occasions qui pourraient se présenter dans le commerce d'exportation.

Alors je lance un appel à tous les honorables députés pour qu'ils tentent de mieux informer nos industriels, du potentiel qui existe à l'intérieur du ministère, grâce à toutes les brochures d'information. Je termine, madame le président, en félicitant l'honorable député de York-Simcoe d'avoir soulevé aujourd'hui ce point important. Je pense que les données statistiques mentionnées par l'honorable ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources étaient la réponse au point soulevé par l'honorable député.

A mon avis, le défi est beaucoup plus une affaire à long terme qu'une simple discussion d'une journée. Chaque année apporte de nouveaux défis à la société, et les gouvernements doivent l'aider à les relever efficacement. En 1975 le chômage et l'inflation ont été les grands problèmes économiques du Canada, comme de bien d'autres pays d'ailleurs. Ils auront encore d'autres problèmes de cette envergure au cours de l'année 1976. Il nous faut reconnaître combien ces problèmes sont complexes et difficiles à résoudre. Par exemple, afin de combattre l'inflation, le gouvernement fédéral avait entretenu de longues consultations avec plusieurs organismes. Il demande aujourd'hui une collaboration très étroite de la part des consommateurs, également de la part des entreprises, des syndicats...

L'Orateur suppléant (Mme Morin): A l'ordre, je regrette d'interrompre l'honorable député. S'il est sur le point de terminer ses remarques, la Chambre consentirait peut-être à lui accorder encore quelques minutes, mais son temps de parole est maintenant écoulé. La Chambre permet-elle à l'honorable député de continuer ses remarques?

Des voix: D'accord.

M. Lambert (Edmonton-Ouest): Il vous reste combien de pages à lire?